

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Vendredi 23 Février 2018

OL/CQ
2018-05

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 16 février 2018, et sous la présidence de Monsieur Christian CARDON, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

ETAIENT PRESENTS : M. Cardon, Maire ; M. Zivacco, Mme Outin, M. Quenouille, Mme Cordier, Mme Poidevin, Adjoints ; Mme Grosjean, M. Revert, Mme Blassel, M. Auger, Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Duchange, M. Armanet, Mme Thimon, Mme Brize, Mme Guillon, M. Lehot, Mme Coutentin.

ABSENTS EXCUSES : Mme de Gaetano (pouvoir à M. Cardon), M. Moustardier (pouvoir à Mme Poidevin), M. Briard (pouvoir à M. Quenouille), M. Guilet, M. Dubois, M. Cervoni (pouvoir à M. Lehot), M. Luquet (pouvoir à Mme Coutentin), Mme Schemla (pouvoir à M. Zivacco).

Le Conseil Municipal désigne M. Revert comme secrétaire de séance.

**AUTORISATION DE GESTION DE LA REFORME DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE
SUR LES DIFFERENTES ZONES DE STATIONNEMENT**

Vu, le décret fixant les conditions d'application de l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales portant dépenalisation et décentralisation du stationnement payant.

Vu, la délibération de la séance du Conseil Municipal du vendredi 06 octobre 2017 portant sur l'Autorisation de Gestion de la Dépenalisation du stationnement payant.

Considérant la nécessité de prévenir les stationnements de trop longue durée, nuisibles pour la fréquentation de la station, le stationnement sera payant dans les zones ci-après.

STATIONNEMENT

ZONE ORANGE

De 09 heures à 19 heures, tous les jours, et toute l'année.

Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :

- Rue Général de Gaulle côté pair n°88 au n°138
- Place Fernand Moureaux devant les n°1 à 9 et n°2 et 4
- Boulevard Fernand Moureaux côté pair du n°2 au n°178 et côté quai depuis le carrefour à feux situé de la rue Victor Hugo jusqu'à la Poissonnerie
- Rue du Docteur Leneveu
- Rue Paul Besson dans sa partie comprise entre la rue des Bains et la rue Victor Hugo
- Rue Victor Hugo
- Rue Amiral de Maigret
- Parking face à la Mairie
- 6 places rue d'Orléans – depuis la Place Tivoli à la rue Othon
- Parking « Des Bains » au sud de la Poissonnerie
- 3 places de stationnements Boulevard Fernand Moureaux le long du parking des Bains

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20180223-2018-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 26/02/2018

	Tarifs 2017 en €	Tarifs 2018 en €
¼ Heure	0.30	0.30
½ Heure	0.60	0.60
1 Heure	1.20	1.20
2 heures	3.00	3.00
2 heures ¼		15.00
2 heures ½		25.00

EN ZONE VERTE

Le stationnement est payant du 1^{er} avril au 31 octobre tous les jours de 09 heures à 19 heures.

Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :

- Place Maréchal de Lattre de Tassigny
- Rue Notre-Dame
- Boulevard Fernand Moureaux, côté quai et appontement, après le parking « des Bains » au sud de la poissonnerie jusqu'à la place Fernand Moureaux.
- Avenue Kennedy
- Boulevard d'Hautpoul jusqu'à l'Eglise Notre-Dame et autour de l'Eglise Notre-Dame

	Tarifs 2017 en €	Tarifs 2018 en €
½ Heure	1.50	1.50
1 Heure	2.00	2.00
2 Heure	2.50	2.50
3 heures	3.50	3.50
4 heures	4.50	4.50
5 heures	5.50	5.50
6 heures	6.50	6.50
7 heures	7.50	7.50
8 heures	8.50	8.50
9 heures	9.50	15.00
10 heures	10.50	25.00

EN ZONE ROUGE

De 09 heures à 19 heures, tous les jours, et toute l'année.

Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :

- Place Maréchal Foch sur son pourtour y compris devant la boutique « le Loup de Mer »
- Quai Albert 1^{er}
- Parking de la Jetée
- Rue de la Plage
- Rue de Paris
- Rue Paul Besson pour la partie comprise entre la rue Victor Hugo et la place Maréchal Foch
- Rue Carnot

	Tarifs 2017 en €	Tarifs 2018 en €
½ Heure	1.50	1.50
1 Heure	2.00	2.00
2 Heure	2.50	2.50
3 heures	3.50	3.50
4 heures	4.50	4.50
5 heures	5.50	5.50
6 heures	6.50	6.50
7 heures	7.50	7.50
8 heures	8.50	8.50
9 heures	9.50	15.00
10 heures	10.50	25.00

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20180223-2018-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 26/02/2018

En zone verte et en zone rouge pour le tarif des riverains munis d'une autorisation (minimum de paiement 1.50 €)

	Tarifs 2017 en €	Tarifs 2018 en €
2 Heures	1.50	1.50
3 Heures	2.00	2.00
4 heures	2.50	2.50
5 heures	3.00	3.00
6 heures	3.50	3.50
7 heures	4.00	4.00
8 heures	4.50	4.50
9 heures	5.00	5.00
10 heures	5.50	25.00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Votent contre : M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon

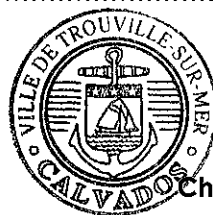
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- Approuve la gestion de la réforme du stationnement payant sur voirie sur les différentes zones de stationnement
- Autorise le Maire, ou un Adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE MAIRE


Christian CARDON

Accusé de réception en préfecture
014-211407150-20180223-2018-05-DE
Date de télétransmission : 26/02/2018
Date de réception préfecture : 26/02/2018